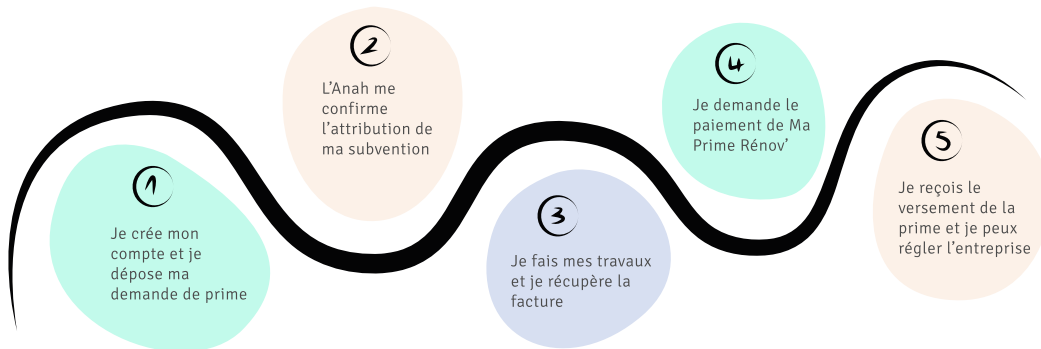


Ma Prime Rénov' : les étapes pour l'obtenir

Tout le parcours en un coup d'oeil

Après avoir identifié mon besoin de travaux, m'être renseigné sur les aides possibles dans ma situation et avoir obtenu mon devis, je décide de demander Ma Prime Rénov'. Quelles sont les étapes pour l'obtenir ?



Vous pouvez bénéficier d'une simulation de l'aide qui vous serait octroyée et déposer une demande d'aide MaPrimeRénov' en ligne

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Est-ce que je peux cumuler d'autres aides avec MaPrimeRénov' ?

MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides suivantes :

- La TVA réduite à 5,5% sur les travaux d'économie d'énergie
- Les certificats d'économies d'énergie (CEE), versés directement par les fournisseurs d'énergie (y compris les grandes surfaces de distribution) ;
- Le prêt à taux zéro (éco-PTZ), pour financer le montant qu'il vous reste à payer.

Attention : si vous en percevez, vous devez les déclarer lors du dépôt de votre demande. Le cumul de ces aides et de MaPrimeRénov' ne peut pas dépasser le montant total de vos travaux.

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Qui peut bénéficier de l'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) MaPrimeRénov' Sérénité (anciennement Habiter mieux sérénité) ?

Cette aide est délivrée sous conditions de ressources. Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 2 catégories :

- Revenus modestes
- Revenus très modestes

Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence de l'année N-1 (soit 2021 pour les demandes faites en 2022) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>

Des conditions supplémentaires, attachées au logement et à la situation du ménage demandeur, sont

prises en comptes.

Ce dispositif est cumulable avec l'Aide de solidarité écologique Val Parisis.

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Quels sont les critères d'éligibilité pour bénéficier de Maprimerénov' Sérénité ?

L'aide MaPrimeRénov' Sérénité (ex-Aide Habiter Mieux Sérénité) est attribuée si vous cumulez plusieurs critères :

- Vous réalisez d'importants travaux de rénovation énergétique dans votre logement, permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 35 %.
- Vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement
- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous n'avez pas bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété (PTZ) dans les cinq dernières années
- Vous êtes accompagné d'un opérateur agréé
- Les travaux seront réalisés par une entreprise RGE
- Vous vous engagez à habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 3 ans après la fin des travaux

Le montant de la prime varie en fonction du montant de vos ressources.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>

https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Est-ce que je peux cumuler d'autres aides avec Maprimerénov'Sérénité ?

Ce dispositif n'est cumulable ni avec Maprimerénov' ni avec Maprimerénov' Copropriétés, ni avec un prêt à taux zéro de 5 ans et moins.

Ce dispositif est cumulable avec l'Aide de solidarité écologique Val Parisis. D'autres dispositifs peuvent également l'être : Vous pouvez contacter votre Accompagnateur Rénov' pour connaître et estimer le montant des aides financières dont vous pouvez bénéficier pour rénover votre logement ou vous servir d'un simulateur <https://france-renov.gouv.fr/fr/aides-de-financement/simulaides>

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Accompagnateur Rénov' :

0 800 006 075 (service et appel gratuits),

ou prendre rdv en ligne

<https://www.soliprojet.fr/contact/17-contact/103-prendre-un-rendez-vous-a-val-parisis>

Qui peut bénéficier de l'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat Maprimerénov' Copropriété ?

- Ma copropriété doit voter des travaux de rénovation énergétique ambitieux, permettant 35% de gain énergétique après travaux.
- Elle doit être construite depuis plus de 15 ans
- Elle doit être composée essentiellement de résidences principales (75% minimum).
- Les travaux seront réalisés par des professionnels RGE (Reconnus garants de l'environnement).
- La copropriété doit faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagner tout au long de ses travaux et dans ses demandes d'aides.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec Maprimerénov'Sérénité ni Maprimerénov'.

Ce dispositif est cumulable avec l'Aide de solidarité écologique Val Parisis lorsque les ménages y sont éligibles.

Pour vous renseigner :

Guichet unique Val d'Oise Rénov' :

Tél. 01 30 32 83 15

ou prise de rdv en ligne : <https://adil95.fr/RESERVATION>

Accompagnateur Rénov' :

0 800 006 075 (service et appel gratuits),

ou prendre rdv en ligne

<https://www.soliprojet.fr/contact/17-contact/103-prendre-un-rendez-vous-a-val-parisis>

Auprès de qui puis-je me renseigner en toute sécurité à côté de chez moi ?

Les aides publiques en matière de rénovation font parfois l'objet de pratiques commerciales trompeuses voire frauduleuses. Il est nécessaire d'observer quelques points de vigilance pour se prémunir de mauvaises expériences.

Ainsi, depuis le 1e septembre 2020, le démarchage téléphonique est interdit pour les travaux de rénovation énergétique.

Vous disposez d'un délai de rétractation sans justification de 14 jours

Si vous regrettez votre décision, n'hésitez pas à y avoir recours !

Des personnes ressources sont labellisées au plus proche de vous pour vous renseigner, vous conseiller, vous accompagner :

- L'ADIL, guichet unique de Val d'Oise rénovation, est labellisée conseiller Rénov'
- Soliha est labellisé Accompagnateur Rénov',
 - Pour en savoir plus : <https://france-renov.gouv.fr/fr/marenov>
- De nombreuses entreprises sont labellisées RGE sur le territoire :
 - Pour en savoir plus : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

Liens utiles

[Rendez-vous en ligne](#)

[France-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

[Trouver un professionnel labellisé](#)

[Val d'Oise Rénov'](#)